



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance régulière de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 18 janvier 2017, le conseil a adopté une résolution par laquelle sont déclarées des mesures de contrôle intérimaire interdisant les installations de transfert de matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Ladite résolution peut être consultée aux heures d'ouverture régulières du bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin à Granby, bureau 100.

Fait à Granby, province de Québec, ce 20 janvier 2017.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
Johanne Gaouette